



# LA VILLE RECRUTE

## DES ANIMATEURS (H/F)

À TEMPS COMPLET

CATÉGORIE C – GRADE : ADJOINT TERRITORIAL D’ANIMATION

La commune de Saint-Prix, « Ville jardin » de 7 671 habitants, adossée à la forêt de Montmorency et membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, recrute des animateurs (h/f) pour la rentrée scolaire 2025, rattachés au Pôle familles, solidarités, proximité et santé, Service Enfance / Jeunesse, par voie de mutation, détachement et éventuellement par voie contractuelle.

### MISSIONS

- Accueillir et encadrer les groupes d'enfants dans le cadre de nos accueils de loisirs et des accueils pré/post scolaires et de la pause méridienne,
- concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités éducatives de loisirs dans le cadre du projet pédagogique de la structure,
- Etre force de proposition dans le cadre de la vie d'équipe,
- s'assurer en permanence du respect de la réglementation et de la sécurité physique, affective et morale des enfants sous votre responsabilité,
- Participer à l'accueil et à la communication de la structure, notamment vis-à-vis des familles.

### COMPÉTENCES REQUISSES

- BAFA ou équivalence,
- Expérience dans l'animation,
- Sens de l'organisation et du travail en équipe,
- Bonnes connaissances des besoins de l'enfant,
- Bonnes connaissances de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Qualité relationnelle et savoir adapter sa communication.

#### Savoir-être :

- Ponctualité
- Disponibilité
- Discrétion
- Dynamisme
- Réactivité
- Sens du service public et des priorités
- Adaptabilité, gestion de l'urgence et de l'imprévu

**Rémunération :** Statutaire + régime indemnitaire (IFSE mensuelle et CIA en fin d'année) + participation employeur maintien de salaire + chèque de noël annuel de 100 € + un accès au CNAS, organisme de prestations d'actions sociales (réductions cinéma, chèques vacances, ...) + participation employeur à un contrat groupe pour la prévoyance (20€/mois) + politique de formation développée + proximité des transports en commun (gare Transilien H, bus) ou stationnement de proximité.

#### Temps de travail :

35h00 annualisés.

Accueil du matin, pause méridienne, accueil soir, mercredi, vacances scolaires.

**Postes à pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**